



PRÉFECTURE DE LA NIÈVRE

Direction du pilotage interministériel et des moyens
Guichet unique ICPE - Pôle enquêtes publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-EN-MORVAN

Il est procédé à une enquête publique, du vendredi 17 octobre au samedi 15 novembre 2014 inclus, ayant pour objet la demande d'obtention du permis d'aménager, déposée par la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-MORVAN, relative au projet d'extension de la zone d'activité de CHALIGNY, située sur le territoire de la commune de SAINT-HILAIRE-EN-MORVAN.

Le dossier de demande d'autorisation et les pièces qui l'accompagnent, notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés pendant trente jours consécutifs à la mairie de SAINT-HILAIRE-EN-MORVAN, soit du vendredi 17 octobre au samedi 15 novembre 2014, afin que le public puisse :

- en prendre connaissance sur place, aux jours et heures d'ouverture de la mairie de SAINT-HILAIRE-EN-MORVAN ;
- formuler éventuellement ses observations sur le registre spécialement ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de SAINT-HILAIRE-EN-MORVAN où elles seront tenues à la disposition du public.

Les observations pourront également être adressées au préfet par voie électronique à l'adresse suivante : PREF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.PREF.GOUV.FR avant la fin de l'enquête. Elles sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

M. Gérard GUILLAUMIN, directeur de la direction départementale du travail et de l'emploi en retraite, désigné en tant que commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de SAINT-HILAIRE-EN-MORVAN, les :

- vendredi 17 octobre 2014 de 13H00 à 16H00 ;
- lundi 27 octobre 2014 de 9H30 à 11H30 ;
- mercredi 5 novembre 2014 de 15H00 à 17H00 ;
- samedi 15 novembre de 9H00 à 12H00.

En cas d'empêchement, il sera suppléé par M. Gérard MILLERAND, conseiller d'éducation en retraite.

L'avis d'enquête ainsi que le résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale joints au dossier seront mis en ligne sur le site internet de la préfecture de la Nièvre : <http://www.nievre.gouv.fr> > *Enquêtes publiques et consultation du public* > *Enquêtes publiques*.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être demandées est M. le Président de la Communauté de Communes du Haut-Morvan – 4 boulevard de la république – 58120 CHÂTEAU-CHINON.

A l'issue de la procédure, le préfet délivrera soit une autorisation d'exploiter assortie de prescriptions, soit un refus motivé, par arrêté préfectoral.